

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation 18/02/2020	Nombre de membres en exercice : 11
	Nombre de membres Présents : 7
	Nombre de membres Absents : 4
Date Affichage 18/02/2020	Nombre de procurations : 0
	Nombre de votants : 7

Séance du 27 février 2020

L'an deux mille vingt le vingt sept février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M, GOMES D, POROLI F, PERARNAUD C, CICCARIELLO C,

CHEVRIER C

Absents excusés : VERGES B, DOUMERGUE F

Objet de la Délibération

TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

PERSONNEL ADMINISTRATIF TEMPS COMPLET	Cat.	Prévus	Pourvus
Attaché territorial	A	1	0
Rédacteur territorial	B	1	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	2	1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1
Adjoint Administratif	C	1	1
Adjoint Administratif Contractuel	C	1	0
PERSONNEL TECHNIQUE TEMPS COMPLET	Cat.	Prévus	Effectif pourvu
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	0

2020-D003

Envoyé en préfecture le 28/02/2020
Reçu en préfecture le 28/02/2020
Affiché le 
ID : 066-216600825-20200227-2020_D003-DE

Technicien	B		
Agent de maitrise Principal	C	1	0
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	3	3
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	1	1
Adjoint Technique	C	1	1
Adjoint Technique contractuel saisonnier	C	1	1
PERSONNEL TECHNIQUE TEMPS NON COMPLET	Cat.	Prévus	Effectif pourvu
Technicien principal 1ère classe, 20h/semaine	B	1	1

Considérant qu'il y a lieu de régulariser le tableau des effectifs suite à la réussite d'un concours pour un agent au grade d'agent de maitrise principal de catégorie C et de le nommer en Catégorie B au grade de Technicien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 27 février 2020.

DIT QUE les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

La présente délibération annule et remplace la délibération 2019 D044 du 25 juin 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 27/02/2020

Le Maire
P. LOOS

